



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Marche unique

Question écrite n° 11601

#### Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur la nécessité d'accélérer la mobilisation des Français autour de l'ambition européenne. Toutes les enquêtes menées depuis plusieurs mois, tous les sondages effectués dernièrement montrent l'ambivalence des sentiments à l'égard de l'Europe. À la fois pour l'Europe mais inquiétude pour l'avenir modelée par l'Acte unique. Le déroulement de la présidence espagnole puis de la présidence française dont la similitude de vue sur de nombreux dossiers est patente doit être l'occasion que se développe cette mobilisation autour de l'Europe qui fait encore défaut. Les trois priorités de la présidence française sont déjà fixées : il s'agit de l'Europe monétaire, de l'Europe sociale et de l'audiovisuel. En particulier, dans ces trois domaines, des groupes d'études et de mobilisation (GEM) ont été mis en place qui, pour l'instant, en sont encore à la phase d'études. Ne pense-t-elle pas que, dans les mois à venir, au cours desquels la fonction de mobilisation des GEM deviendra de plus en plus importante, leur composition deviendra un obstacle à celle-ci ? Il lui demande si elle n'envisage pas d'associer les partenaires associatifs et les organisations représentatives aux GEM afin de mettre en œuvre une mobilisation pour l'Europe dans le cadre des priorités fixées par la présidence française.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère des affaires européennes a parmi ses missions de favoriser la juste adaptation de l'économie nationale à l'achèvement du grand marché intérieur de 1993. La consultation régulière des agents économiques et des partenaires sociaux est bien évidemment une importante contribution à la réalisation de cette mission. C'est ainsi que sont nés, dès le mois de septembre 1988, les premiers GEM 93, groupes d'études et de mobilisation pour l'Europe de 1993. Composés de professionnels de haut niveau, le plus souvent dirigeants d'entreprises, élus, experts scientifiques et techniques intervenant à titre personnel, tous très compétents dans leur domaine, ces groupes ont mené des réflexions prospectives dans des domaines économiques d'une très grande importance à la veille des échéances de 1993. Ces réflexions les conduisent à faire des propositions au Gouvernement, afin de mieux préparer, défendre, promouvoir la position de la France sur l'échiquier européen. Ces groupes constituent donc un vivier de connaissances, d'informations et d'expertises extraordinaire à la disposition du Gouvernement, mais aussi des professionnels des secteurs concernés. Chaque GEM a son originalité et des domaines très variés, donc des démarches différentes. Le GEM Environnement continue l'examen général de tous les dossiers de l'environnement : contribution du GEM à l'agence de l'environnement, aux aspects recherche de l'environnement, aux aspects normalisation, ecoproduits, au respect des directives environnement, etc. L'ensemble des réflexions du GEM vient conforter les positions prises par le Gouvernement. Yves Martin, vice-président du GEM Environnement, est chargé par ailleurs d'une commission interministérielle sur l'effet de serre. L'ensemble des réflexions du GEM Environnement devrait en toute rigueur faire l'objet d'une publication en février-mars 1990. Le GEM Régions : une analyse globale des points forts et des faiblesses du territoire face à l'Europe a été effectuée et un rapport très intéressant m'a été présenté fin septembre. Ce rapport sera mis en forme et publié dans les semaines qui viennent. Le GEM entame maintenant des réflexions sur trois grands bassins de solidarité économique, afin d'y dégager les synergies et complémentarités. En outre, une

étude de faisabilité d'un institut de formation des élus à l'Europe est en cours et devrait s'achever en janvier prochain. Le GEM Normes, infrastructures et technologies, dernier ne des GEM, a une vocation horizontale. Son président, Gérard Thery, est étroitement associé aux réflexions du ministère sur l'ensemble des grands problèmes et grandes questions concernant en particulier la normalisation et les marchés publics (directive secteurs exclus). M Thery a ainsi procédé à une vaste enquête auprès de nombreuses grandes entreprises françaises quant à l'impact de la directive marchés publics-secteurs exclus. Les autres GEM ont soulevé des « lieuvres », c'est-à-dire qu'ils ont proposé de mener un certain nombre d'enquêtes sur des sujets qui intéressent vivement les administrations concernées. Ces enquêtes et études seront donc menées conjointement par le ministère des affaires européennes et les GEM sur un certain nombre de thèmes précis, afin d'en tirer des conclusions en janvier-février 1990. Ainsi le GEM Transports va-t-il mener trois enquêtes, l'une sur l'évolution de l'organisation des compagnies aériennes à la lumière de l'expérience des réglementations américaines ; une autre sur l'harmonisation de la fiscalité des transports routiers en Europe ; enfin, une troisième étude sera approfondie sur la faisabilité du financement privé des infrastructures de transport. Le GEM Commerce, distribution et après-vente, quant à lui, va entamer des enquêtes sur la comparaison des maintenances et services après-vente dans les pays de la CEE, sur la distribution par franchise en Europe, et enfin sur le financement et la trésorerie des entreprises commerciales. Le GEM Communications audiovisuel va poursuivre sa réflexion en ciblant sa démarche sur, d'une part, le marché des terminaux (aspects laboratoires d'agrément et stratégies commerciales) et, d'autre part, sur les stratégies d'implantation industrielle, en particulier américaines et japonaises en Europe. Dans le domaine de l'audiovisuel, un bon nombre de suggestions faites par le GEM ont été reprises dans les débats des assises de l'audiovisuel et une étude sera prochainement lancée, conjointement par le ministère des affaires européennes, le service juridique et technique de l'information de Maignon et le GEM sur l'état des réglementations et leurs évolutions dans le paysage audiovisuel européen. Le GEM Agro-alimentaire, lui aussi, mènera une réflexion sur les problèmes de fiscalité sur les produits agro-alimentaires et une analyse des industries d'équipements de l'agro-alimentaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dray Julien](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11601

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 10 avril 1989, page 1615